

AFFAIRE N° 17

DEMANDE de dispense de procéder par adjudication ou marché de gré pour certaines dépenses de l'Hôpital St-Jacques en 1957.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Décembre 1956

Mesdames,

Messieurs,

Madame la Directrice de l'Hôpital Saint-Jacques m'a fait savoir que la consommation de légumes et de lait de son établissement ne peut, par avance, être déterminée en raison des régimes auxquels sont astreints les malades et que d'autre part, il ne peut être prévu la somme nécessaire à ces achats en raison de la variété de prix des légumes. Il y a impossibilité de faire procéder par adjudications à la fourniture de ces denrées.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à demander à Monsieur le Préfet, la dispense, pour l'année 1957, et, à titre exceptionnel, de procéder à des adjudications et de conclure des marchés de gré à gré pour la fourniture de légumes et de lait nécessaire à la marche normale de l'Hôpital Saint-Jacques et de faire payer sur simple facture les achats y afférents jusqu'à la somme de 1.630.000 Fr. /.

Le Maire,

Signé: VALLON-HOARAU.

Mis, aux voix le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
H. Beauin, le 12 Mars 1957  
P. le Secrétaire Général  
le Chef de Bureau  
Signé: Gavarrini

Approuvé  
H. Beauin, le 15 Mars 1957  
P. le Préfet, et par délégué  
le Secrétaire Général  
Signé: R. Petit.